

# Procès verbal du conseil d'école n°1 de l'année scolaire 2019-2020

Vendredi 4 décembre 2020 à 18h

## Présents :

Equipe enseignante : Maëlle Deglos-Opolczynski (directrice), Claire Desvergez, Valérie Maréchal (enseignantes), Martial Fernandez (enseignant)

Mairie : Sandra Amaral (Conseillère Municipale Adjointe aux affaires scolaires), Guy Dorison (Maire)

Représentants de parents d'élèves : Nina Amarni, Lisa Badonnel, Julie Barrot, Aline Toussaint

## Absents excusés :

Frank Rennesson, Inspecteur de l'Education Nationale  
Marélie Leteinturier, enseignante le vendredi en GS/CP  
Annick Rabillon, Atsem

En raison de la crise sanitaire, le conseil d'école initialement prévu le 6 novembre a été reporté au 4 décembre et se fait avec le minimum d'acteurs concernés dans la salle du conseil municipal où les règles de distanciation sociale sont facilement applicables.

La séance est ouverte à 18h.

## 1. Présentation du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école est une instance composée :

- de la directrice de l'école, qui le préside et qui décide des membres présents lors de cette réunion
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal (adjoint ou non),
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles (DDEN).

L'ensemble de ces membres a le droit de vote. L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription est un membre de droit du conseil d'école.

La directrice peut également inviter les acteurs de la vie scolaire tels que :

- les personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- les ATSEM,

- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- le responsable périscolaire,
- les suppléants des représentants d'élèves.

### Elections du 9 octobre 2020 :

Sur 122 inscrits sur les listes électorales, 49 personnes ont voté (toutes par correspondance) et il y a eu 0 bulletin nul ou blanc. Soit à peine plus de 40 % de participation. 4 sièges étaient à pourvoir. Tous les sièges ont été pourvus.

### Rôle du conseil d'école et des délégués de parents d'élèves :

Le rôle des délégués est de représenter l'ensemble des parents d'élèves au sein du conseil d'école, il leur incombe de recueillir avant les différents conseils, les éventuelles questions ou remarques des parents d'élèves afin de donner à la directrice les questions qui devront faire partie de l'ordre du jour.

Il faut bien évidemment faire le tri entre les questions qui peuvent être débattues lors des conseils et celles qui sont du ressort d'une classe et qui doivent être réglées individuellement entre un enseignant et un parent d'élève.

Le conseil d'école statue sur le projet d'école, le règlement intérieur, le projet d'organisation du temps scolaire. Il est invité à donner son avis sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école : utilisation des moyens alloués, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants...

**Tout ceci doit être réalisé avec pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'école entre les différents acteurs dans le but de l'épanouissement personnel et intellectuel de l'enfant.**

Le conseil d'école statue normalement 3 fois dans l'année. Cette année, les deux prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 12 mars et le mardi 15 juin à 18h00.

### Petits rappels sur le rôle de chacun des acteurs de l'école :

- 1- La Mairie ne s'occupe absolument pas des enseignants de l'école. La Mairie gère la cantine, les activités extra-scolaires (garderie, centre de loisirs), le personnel communal et les locaux. L'école est gérée par l'Education Nationale par voie hiérarchique c'est-à-dire enseignants, directrice, Inspecteur, Directeur Académique, Rectrice, Ministre. C'est l'Education Nationale qui gère les règles de l'école et les enseignants qui ne sont pas du personnel communal.
- 2- Les informations que nous vous transmettons doivent être des informations officielles données par voie hiérarchique et en aucun cas des informations émanant des médias.

**Merci aussi de surveiller tous les soirs les mots dans le cahier de liaison et de les signer (moins de 50% des cahiers sont signés seulement)**

- 3- Les parents peuvent demander des informations à l'enseignant de leur enfant sur un évènement passé mais, ils ne doivent pas intervenir dans la gestion de l'école (programmes, pédagogie, gestion des conflits entre les élèves...).

Nous vous écouterons comme nous l'avons toujours fait si vous rencontrez des difficultés ou si votre enfant en rencontre, mais, ce sont bien les enseignants de l'école qui doivent continuer à gérer et en aucun cas les parents !

Nous devons rappeler ces règles de savoir vivre pour mieux vivre ensemble.

## **2. La rentrée 2020-2021, effectifs, répartition, prise en charge des enfants en difficulté (RASED, AVS), bilan des évaluations nationales**

A ce jour, il y a 96 élèves inscrits à l'école. Une élève devrait arriver au retour des vacances en GS.

Les élèves sont répartis de la manière suivante :

- 27 élèves en PS/MS dans la classe de Martial Fernandez (+Annick) (12 PS + 15 MS)
- 23 élèves en GS/CP dans la classe de Maëlle Deglos-Opolczynski et Marélie Leteinturier (11 GS + 12 CP) une inscription en cours en GS
- 24 élèves en CE1/CE2 dans la classe de Valérie Maréchal (11 CE1 + 13 CE2)
- 22 élèves en CM1/CM2 dans la classe de Claire Desvergez (11 CM1 + 11 CM2)

En ce qui concerne la rentrée 2021, une première prévision des effectifs est en cours. Six futurs PS ont été recensés (nés en 2018), l'effectif serait de 91/92 élèves en septembre 2021 (sous réserve de nouvelles inscriptions et des livraisons des maisons construites rue de l'Orée du Bois).

Le Réseau d'Aides : l'école dépend de l'antenne d'Ablis et bénéficie de l'aide du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour Enfants en Difficulté).

Des réunions s'organisent régulièrement pour parler des élèves en difficultés. Cette année le RASED est composé de : Madame Valérie Riaud, psychologue scolaire et Madame Cendra Menagé, maître E (enseignante spécialisée à dominante pédagogique qui s'occupe des difficultés liées aux apprentissages). Il manque un maître G (à dominante rééducative).

Une AVS est également présente à mi-temps dans l'école, dans la classe de CM1/CM2. Il y aura bientôt l'intervention de psychomotricienne et d'ergothérapeute pour trois élèves dans cette même classe.

Compte-tenu du confinement, les résultats des évaluations nationales sont relativement satisfaisants. Pour les élèves en « difficultés », une aide personnelle leur est apportée en classe par leur enseignante.

## **3. Le projet et la vie de l'école, festivités et évènements**

Ces projets sont pour le moment suspendus à cause de la crise sanitaire :

Les élèves de Martial, Valérie et de Maëlle devraient aller à la bibliothèque toutes les 2 semaines le mardi, la classe de Claire une fois par mois le jeudi.

Trois classes devraient avoir un moment musical avec Sébastien Ain le jeudi matin sur le thème des rythmes et percussions corporels.

Projet école et cinéma en CM1-CM2.

La piscine de Rambouillet est en travaux, il n'y a donc pas de natation au programme cette année (pas de piscine de remplacement car changement de département pour Dourdan et Auneau).

La photo de classe (groupe-classe) n'a pas encore eu lieu. Seules les photos individuelles ou par fratries ont été faites le lundi 2 novembre. Nous espérons des jours meilleurs pour la photo de classe (éventuellement sans masques ou trouver un thème comme le bal masqué ou le carnaval pour que cette photo soit inoubliable)

L'infirmière scolaire a procédé à un dépistage infirmier le jeudi 19 novembre pour les élèves de CE2.

Une vente de chocolats a eu lieu durant le mois de novembre ainsi qu'une première vente de sapins organisée par les parents d'élèves, ils seront livrés le 11 ou 12 décembre.

Comme l'an passé, l'école bénéficiera de l'intervention de l'infirmière dans certaines classes :

- Le 9 novembre en GS-CP : le sommeil
- Le 18 janvier en CE1-CE2 : la fleur santé
- Le 21 mai en GS-CP : les dents
- Le 14 juin en CM2 : la puberté

Le 24 novembre en CM1-CM2 : la brigade de gendarmerie est intervenue pour une prévention de la délinquance juvénile et donner la mallette « permis internet » qui sera travaillé en classe.

Une puéricultrice de la PMI sera présente au sein de l'école pour faire un bilan aux élèves de MS début janvier. L'infirmière scolaire procèdera au dépistage infirmier des GS le 11 janvier.

#### 4. Le règlement intérieur

##### Vote de l'ajout d'un paragraphe sur « la gestion de crise »

Pour cette nouvelle année scolaire 2020-2021, c'est le même règlement intérieur, déjà en vigueur les années précédentes, qui est appliqué. Mais nous tenons à souligner un point concernant la gestion de crise.

« En cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires...) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national. »

Ce rajout au règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

##### Quelques rappels :

Les horaires du portail : 8h50, 12h, 13h20, 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La directrice, Mme Deglos-Opolczynski est déchargée le vendredi toute la journée (elle s'occupe du travail administratif de l'école) et vous pouvez alors l'appeler pour lui poser des questions pendant les heures de classe ce jour-là.

Les enfants doivent être respectés dans leur intégrité physique et morale et doivent en retour respecter tout le personnel de l'école, y compris le personnel communal.

Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la météo est exigée à l'école.

L'assurance individuelle est obligatoire pour pouvoir participer aux sorties scolaires en dehors des heures scolaires.

Les enseignants ne sont pas responsables des objets de valeur que les enfants apportent à l'école et se réservent le droit d'interdire certains objets lorsque ceux-ci entraînent des litiges.

Les lecteurs MP3, MP4, téléphones portables, tablettes, montres connectées, argent... sont interdits dans l'enceinte de l'école et seront confisqués et remis aux parents en main propre.

Les absences doivent être justifiées par écrit et un certificat de non-contagion doit être fourni en cas de maladie contagieuse.

Pensez à prévenir lorsque votre enfant est absent. N'hésitez pas à utiliser l'adresse mail de l'école [0780310n@ac-versailles.fr](mailto:0780310n@ac-versailles.fr).

Vous devez aussi régulièrement regarder le cahier de liaison de votre enfant et signer chaque mot. Il est demandé de surveiller régulièrement la tête de vos enfants afin de vérifier qu'ils n'ont pas de poux et ainsi éviter leur propagation.

Les enseignants de l'école sont disponibles pour parler avec vous de votre enfant, mais nous vous demandons de bien vouloir prendre un rendez-vous par le biais du cahier de liaison.

## 5. La sécurité

A l'heure actuelle, l'école se doit d'appliquer deux protocoles : le protocole sanitaire COVID et le protocole vigipirate alerte attentats (degré le plus fort).

Les enfants sont accueillis comme d'habitude à 8h50 mais l'entrée se fait par les deux portails (côté parking et côté médiathèque). La cour est séparée en deux espaces (PS/MS/GS/CP et CE1/CE2/CM1/CM2)

Les enfants, à partir du CP, portent le masque toute la journée même en extérieur. Ils se lavent les mains en arrivant le matin et le midi avant de rentrer en classe, avant et après chaque récréation. Les classes sont aérées pendant les temps de pause. Aucun parent ne peut rentrer dans l'école sans y avoir été autorisé par un enseignant, les rassemblements devant l'école sont interdits.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté des établissements scolaires :

Ce plan a pour but de protéger les enfants contre les risques majeurs (tempête, inondation, glissements de terrain, fuites de gaz, transport de marchandises dangereuses ...). Si un PPMS est mis en place dans l'école, les enfants devront rester à l'école, vous ne pourrez pas venir les chercher car ils seront confinés jusqu'à la fin du PPMS. Le premier PPMS du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est celui alerte attentat/intrusion : apprendre à se cacher ou à fuir en cas d'attaque. Tout comme nous faisons 3 exercices d'alerte incendie tous les ans, adultes et enfants doivent acquérir les bons réflexes.

Bilan du PPMS du mardi 1<sup>er</sup> décembre : les enfants se sont cachés le temps d'une fausse alerte à la direction académique (DSDEN). Silence relatif pendant le temps de l'exercice, une dizaine de minutes avant la récréation.

Le prochain PPMS a habituellement lieu courant janvier (risques naturels)

## 6. Le bilan de la coopérative scolaire

L'école a changé d'organisme dans la gestion de la coopérative scolaire. Depuis cette année, il s'agit de l'USEP. Cette adhésion a un coût mais l'école pourra se faire prêter du matériel sportif et aura accès à de nouvelles rencontres sportives. L'appel aux dons pour la coopérative a été effectué en octobre. Il n'y en avait pas eu l'année dernière.

## 7. Les réponses aux questions et remarques des parents

1- Pour les parents des enfants qui grandissent et sont susceptibles d'aller à l'école seuls le matin, certains parents se posent la question qu'en cas d'absence de l'élève, soit prévu soit appel aux parents ou l'envoi d'un sms pour informer de l'absence de l'élève, comme au collège.

Réponse de l'équipe enseignante : Il n'est pas possible pour les enseignants d'appeler les familles lorsqu'un élève est absent. En effet, il n'y a pas de service "vie scolaire" dédié dans un établissement du premier degré contrairement aux collèges. Les enseignants ne peuvent pas laisser leurs élèves pour aller appeler les familles pour lesquels les élèves sont absents. D'autre part, les enseignants regrettent que certains parents ne pensent pas à prévenir lorsque leur enfant est absent. Un mail à l'école (0780310n@ac-versailles.fr) suffit et permettrait aux enseignants d'être avertis.

2- Est-il possible d'envisager un réaménagement de la cour ?

- Verdure et ombre ;
- Jeux fixes pour petits et grands ;

- Agrandissement de la cour vers le parking en utilisant l'espace occupé actuellement par l'herbe ;
- Aménagement de l'espace occupé par l'herbe derrière l'école pour en permettre l'utilisation pendant les temps scolaires (notamment accès et délimitation de l'espace) : pour faire du sport par exemple.

Pour le réaménagement de la cour, une réflexion plus globale va être portée dans les prochains mois sur ce sujet : isolation, rajout d'une classe, restauration scolaire, espace derrière l'école. Ce projet doit être pensé dans sa globalité et doit être réfléchi puis budgété. Cependant la mairie s'engage dans un premier temps à planter des arbres fleuris le long de la palissade ainsi que remonter le grillage. Une consultation aura certainement lieu sur ce sujet avec les différents utilisateurs : parents, enseignants, mairie.

3- Peut-on faire installer un interphone-visiophone au portail de l'école côté médiathèque ?

4- Est-il prévu de planter des arbres fleurs le long de la palissade ? Est-il possible également de remonter le grillage de ce côté (chemin de l'école) ?

5- Est-il possible d'envisager de sécuriser davantage la zone devant l'école (côté parking) ?

- En la neutralisant soit avec un marquage au sol et des panneaux, soit en empêchant physiquement l'accès en (1) utilisant un système de bornes escamotables car un accès riverain doit être préservé et (2) déplacer les deux places GIG-GIC. Cela permettrait d'agrandir l'espace piétons devant l'école et d'éviter que des véhicules pratiquent le dépose-minute dans une zone où les enfants vont et viennent.

OU

- Matérialiser deux chemins sécurisés pour permettre aux enfants d'accéder à l'école sans avoir à traverser le parking où des voitures sont en manœuvre.

6- Est-il possible d'avoir un deuxième panneau d'affichage au portail réservé aux parents délégués ?

Une réflexion sera portée également sur la sécurité autour de l'école : piétons et voitures doivent cohabiter en toute sécurité. La question se pose de changer de nouveau l'entrée officielle de l'école et de revenir peut-être sur une entrée officielle devant la médiathèque. Pour cela nous allons d'abord attendre que le protocole sanitaire en vigueur "Covid" cesse puisque nous avons besoin pour le moment des deux entrées. Des panneaux d'affichage seront ensuite installés de manière plus visible : Médiathèque / École / Parents délégués. D'autre part, une gâche électrique va être installée très prochainement sur le portail côté Médiathèque, cela permettra de faciliter les entrées pour déposer les enfants à la garderie.

7- Peut-on avoir les menus de la cantine (en version numérique) en avance pour pouvoir les diffuser via le groupe Facebook des parents délégués ?

Le menu de la cantine sera accessible sur la page "Facebook" des parents délégués dont voici le lien : <https://www.facebook.com/105526931384165/>

8- Est-il possible de mettre en place à court ou moyen terme un portail famille pour gérer beaucoup plus facilement et avec plus de visibilité les inscriptions au centre de loisirs, cantine et garderie (logiciel + accès parents via internet) ?

Il est également appelé :  
[www.espace-citoyens.net](http://www.espace-citoyens.net)

Plusieurs villes possèdent déjà ce système : Rambouillet par exemple à

<https://www.espace-citoyens.net/rambouillet-famille/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Un portail famille devrait voir le jour concernant l'inscription à la cantine et à la garderie. Ce dispositif devrait être mis en place dans le courant du premier semestre 2021.

9- Quand peut-on espérer que nos enfants retourneront à l'école sans masque ?

A ce jour aucune information n'a été donnée sur un assouplissement du protocole sanitaire concernant le port du masque pour les enfants de 6 à 11 ans.

La séance est levée à 20h35.

Secrétaire de séance : Martial Fernandez (enseignant)



Présidente du conseil d'école : Maëlle Deglos-Opolczynski (directrice)

